

## CONVENTION projet fédérateur 2014-2015

Entre :

Le collège Jean Monnet, représenté par Madame Kathy LAVANCHE, Principale

Et :

L'association Voix créatives sans frontières VOX CSF, 3 rue du Grand Puits, Mandegault 79190 Melleran, représentée par Karine Rabot, sa présidente

Les écoles de Chey, de Lezay (école du chêne), de Rom et de St Vincent-la-Châtre, représentées par Monsieur Philippe TIQUET, Directeur académique.

Entre les soussignés, il est créé un partenariat d'établissements dans les conditions qui suivent :

Le partenariat est constitué, entre les soussignés, en vue de mener une action intitulée "Chantons pour la planète" à destination des élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup> des écoles et du collège.

### Article 1 – Objet :

A cet effet, ce groupement d'établissements dispose de moyens financiers qui permettront :

- de financer l'intervention de musiciens professionnels.

Article 2 – L'organisme support du groupement est l'association Voix créatives sans frontières VOX CSF, représenté par Karine Rabot, présidente du conseil d'administration.

Le collège Jean Monnet, représenté par Kathy LAVANCHE, Principale, déposera une demande de subvention au titre d'un projet fédérateur auprès du conseil général et reversera l'aide financière de 378€ à l'association.

Cette aide concerne l'intervention bénéficiant aux élèves du collège et des écoles et vient en complément des recettes détaillées dans le budget annexé.

L'association Voix créatives sans frontières VOX CSF procédera à la facturation des actions auprès des bénéficiaires, Marie-Caroline Revranche et Nicolas Barillot.

### Article 3 - durée

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2014-2015.

Article 4 – L'organisme support :

Les établissements adhérant à la présente convention acceptent que la gestion matérielle du projet soit confiée à l'organisme support du groupement (Voix créatives sans frontières VOX CSF).

- Il est ordonnateur des recettes et des dépenses du groupement.
- Il est responsable de l'élaboration du projet

Article 5.

Les représentants des établissements désignés en page 1 sont responsables de l'organisation, du déroulement et de la qualité pédagogique des actions d'ouverture culturelle et artistique.

Ce projet vise à désenclaver le collège par une politique culturelle ambitieuse et à renforcer la maîtrise de la langue. Il est en accord avec celle du réseau ECLORE Melle-Desfontaines en plaçant ce projet dans une continuité éducative, qui est l'une des priorités.

Les professeurs engagés feront apprendre des chants tout au long de l'année dans les différentes classes.

La restitution collective finale sera la mise en commun du travail de l'année. Elle sera harmonisée et valorisée par les interventions de la chanteuse et du musicien. Celle-ci proposera un travail d'arrangement vocal et des interventions qui ponctueront les chants interprétés par les élèves. Le musicien assurera la régie et la logistique technique du spectacle.

Les répétitions et le spectacle se dérouleront le vendredi 19 juin à la salle des fêtes de Lezay.

Fait à *Lezay*

le *29 septembre 2015*

Le directeur académique

La présidente de VOX CSF

La principale du Collège  
Jean Monnet

